

RSF craint un retour de la censure Internet en Tunisie

Après avoir affirmé que la révolution avait marqué l'arrêt du filtrage de l'Internet et du contrôle des contenus web, Reporters sans frontières remarque cependant que « d'anciennes pratiques semblent refaire surface » et « met en garde les autorités tunisiennes contre toute décision de justice qui restaurerait les pratiques de filtrage ».

L'organisation cite une décision du tribunal de première instance d'interdire l'accès aux sites pornographiques, confirmée en août 2011 par la cour d'appel de Tunis. Selon RSF, « si le jugement est confirmé, l'ATI se verrait contrainte de censurer tout contenu jugé contraire à la loi suite au dépôt d'une plainte, se faisant le relais des autorités dans la censure de la Toile, alors même qu'elle est censée être indépendante ».

Le retour du filtrage pour les sites pornographiques serait alors le prélude à son extension à d'autres types de contenus, estime l'organisation de défense des journalistes.